

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 20/12/2021 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers
en exercice: 33
Présents: 22
Pouvoirs : 9
Votants: 31

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Rémi GILLET, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Brigitte REGIS MOREAU.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Philippe LARGE donne pouvoir à M Gérard DUPLAT,
Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN,
Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM,
Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN,
Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER (arrivée communication sur le rapport d'activités du SIPAG),
Stéphane GILLET donne pouvoir à M Rémi GILLET
Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD,
Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean- Pierre NEMOZ,
Aline DURAND donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL.

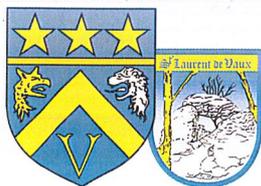
Absents :

Mme Frédérique DAMON,
Mme Sylvie RAZY.

Secrétaire : Mme Béatrice DUMORTIER.

Délibérations :

1. FINANCES- Ouverture anticipée des crédits Budget Principal 2022 : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) autorise** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 ; **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.
2. FINANCES – Ouverture anticipée des crédits budget PLH 2022 : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) autorise** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 ; **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.
3. FINANCES – Amendes de police- Opération Avenue Sérullaz : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) accepte** la subvention d'un montant de 8 293 € ; **confirme** la réalisation des travaux prévus au budget principal de la commune.
4. MARCHES PUBLICS – Réhabilitation d'un bâtiment en vue du réaménagement de 3 logements, rue du Rozard - approbation des avenants aux marchés de travaux : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné ; **autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux avec les entreprises titulaires ; **dit que** les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au Budget PLH 2021.
5. MARCHES PUBLICS – Approbation d'un avenant au marché de transport de personnes : le Conseil municipal, **par 26 voix pour 5 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés) approuve** l'avenant au marché de transport de personnes ; **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
6. CULTURE - Approbation d'une convention de partenariat entre la médiathèque et L'EHPAD de la Clinique : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** la convention de partenariat entre la médiathèque et l'EHPAD de la clinique de Vaugneray ; **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annexée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 20/12/2021 A 20 HEURES 30

7. POLICE DES CHIENS ET CHATS ERRANTS - Approbation des conventions de partenariat avec la SPA et l'association 30 millions d'amis dans le cadre d'opérations de stérilisation des chats errants : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** les conditions du partenariat avec la SPA et la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants ; **désigne** le cabinet vétérinaire de Vaugneray pour assurer les interventions, **autorise** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents s'y rapportant, **dit que** les crédits seront inscrits au budget 2022.

8. RESSOURCES HUMAINES – Actions de prévention des risques et maladies professionnels : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide** de reconduire l'action de prévention des TMS dans les conditions susmentionnées ; **dit que** les crédits sont inscrits au budget ; autorise Monsieur le Maire à tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

9. SCOLAIRE – Approbation d'un avenant à la convention de répartition des frais de fonctionnement du centre médico-scolaire intercommunal : le Conseil municipal, **par 28 voix pour , 1 contre et 2 Abstentions (majorité des suffrages exprimés) approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'utilisation des locaux de la commune de Craponne comme centre médico scolaire intercommunal ; **regrette** la décision de l'Inspection d'Académie de ne plus prendre en charge les élèves des écoles privées et marque son total désaccord avec cette différence de traitement entre enfants d'une même commune ; **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents ; **dit que** la participation aux frais de fonctionnement sera imputée à l'article 62878 du budget principal.

10. SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE-Convention cadre départementale Caisse d'Allocations Familiales pour la médiation familiale : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** le projet de convention à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Vaugneray ; **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, selon le projet présenté ; **dit que** les crédits seront inscrits au compte 6574.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).
2. Communication du rapport d'activités du SIPAG
3. Communication du rapport d'activités de la CCVL
4. Communication pour information des lignes directrices de gestion
5. Communication pour information de l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2021, valant autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement au profit de PEARL Couturier

Séance levée 22h54 Vu par Nous,
Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 23/12/2021 à la porte de la Mairie.

